

---

## Fiche technique N° 3-5-07/F

---

### **Certificat de qualité ASR pour bardages extérieurs pigmentés et traités**

---

Le certificat est attribué aux bardages en bois dotés d'une finition industrielle, fabriqués selon les directives de l'Association Suisse des Raboteries (ASR), et dont la conception constructive est parfaitement adaptée à l'habillage de façades ([www.vsh.ch](http://www.vsh.ch)).

#### **Qualité du bois**

Elle doit correspondre pour le moins au choix A/B, conformément aux critères de classement pour planches rabotées, norme SIA 118/265, chiffre B.1.4.

#### **Surface du bois**

La surface principale doit être poncée après la première application de peinture.  
Alternatives: surface broyée ou brute de sciage (fin).

#### **Dos**

Le dos doit être entièrement recouvert. Cette couche de peinture doit avoir la qualité d'un apprêt. Si le dos comporte des rainures, elles doivent être traitées.

#### **Couche d'apprêt**

Une couche d'apprêt doit être appliquée sur toutes les faces. Elle favorise l'adhésion et bloque l'évacuation des substances contenues dans le bois.

Il est avantageux d'appliquer une sous-couche pigmentée. La fissuration sur les nœuds est inévitable; leurs surfaces internes doivent être traitées.

Les fongicides ne sont employés que sur demande expresse du client ou doivent être déclarées par le fabricant.

#### **Traitement**

Il couvre toutes les parties exposées aux intempéries, en particulier les surfaces visibles, ainsi que la partie supérieure des joints rainés et crêtés.

#### **Application de peinture finale**

Si le système mis en œuvre prévoit l'application d'une dernière couche de peinture sur le chantier, il faut indiquer à l'artisan le type de produit dont il s'agit, ainsi que les quantités à employer.

#### **Qualité ASR**

L'ASR vérifie que le système (produit et mise en œuvre) correspond à un traitement de qualité.

L'épaisseur moyenne minimale de la finition à la peinture est fixée à 60 µm (épaisseur après séchage, selon l'état actuel de la technique).

## Indications pour le planificateur

Dans la mesure du possible, les membres de l'ASR essaient de satisfaire toutes vos exigences.

Les arêtes des profils doivent être arrondies avec un rayon de courbure minimum de 2,5 mm (voir fiche technique ASR N° 3-4-07/F Arêtes arrondies des bardages avec finition).

En règle générale, il faut éviter les surfaces horizontales. Pour les plans inclinés, il convient impérativement d'observer une pente de 15°. Les bardages avec des veines plates de plus de 14 cm de largeur sont problématiques.

Certaines nuances supportent mal l'exposition aux rayonnements UV; elles ne sont pas stables.

## Indications pour l'utilisateur

Le montage dans les règles de l'art d'un bardage bénéficiant du label de qualité ASR doit être effectué par un artisan qualifié.

Les coupes et les dommages dus à la pose doivent être peints deux fois.

Les lames doivent absolument bénéficier d'une bonne ventilation à l'arrière.

Pour augmenter la durabilité de la peinture, on peut passer une couche finale avec un produit hydrophobe. Le système de peinture doit pouvoir recevoir une nouvelle couche.

## Indications pour le maître d'ouvrage

Toute façade doit être nettoyée et entretenue. (Voir à ce sujet la liste de contrôle AQ façades en bois; Holzbau Schweiz, traitement des façades en bois, C2, plan d'entretien des façades en bois).

Les systèmes de façades conformes au label de qualité ASR peuvent être recouverts d'une nouvelle couche de peinture, sans qu'il soit nécessaire d'éliminer l'intégralité de l'ancienne peinture.

Lorsque les consignes de contrôle et d'entretien de la liste de contrôle C2 citée ci-dessus sont respectées, le renouvellement de la peinture ne devrait pas intervenir avant au moins cinq ans.